Département du Maine-et-Loire (49)

SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Loire-Longué

Commune de Vernoil-le-Fourrier - Nord Ouest

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

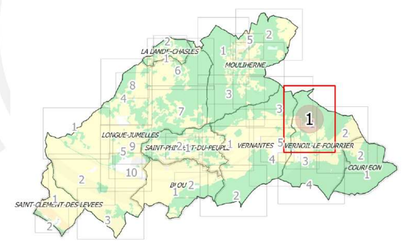

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Approbation : 29/06/2021
Modification simplifiée n°1 : 16/11/2023

Echelle 1:5000

DGFiP Cadastre © 02/2021

Commune : Vernoil-le-Fourrier
Planche N° 1 / 4

Nombre total de plans du PLUi : 34

LEGENDE

Zonage

- Zones U et AU
- Zone N
- Zones NZ, NP et NJ
- Autres zones N
- Zone A
- Zones AZ et AZ1
- Autres zones A

Prescriptions

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue préservé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux conservé au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Jardin ou espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides repérées au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme et L.211-1 du Code de l'Environnement

Information

- Périmètre de protection des captages d'eau potable (servitude d'utilité publique AS1)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Rouge
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Bleu
- Limite communale

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	m²
6	Aménagement de voirie	Commune	546
7	Cheminement doux	Commune	405
8	Cheminement doux	Commune	654
9	Cheminement doux	Commune	608

Définition du zonage

Zone	Définition
1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
1AUy	Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AUe	Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
2AUh	Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
2AUy	Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
A	Zone agricole
Ace	Zone agricole liée à un centre équestre
AY	Zone agricole liée à des activités économiques implantées
AYa	Zone agricole liée à des activités économiques implantées autorisant uniquement les extensions
AZ1	Zone agricole avec une sensibilité patrimoniale
N	Zone naturelle
Ngv	Zone dédiée à l'accueil des gens du voyage
NE	Zone naturelle au sein de laquelle les équipements publics et d'intérêt collectif sont autorisés.
NJ	Zone naturelle liée à la nature en ville
NL	Zone naturelle liée aux espaces de loisirs
NP	Zone naturelle de protection stricte de la Loire et de ses abords
NC	Zone naturelle liée aux exploitations de carrières
NR	Zone naturelle liée à la présence d'un site religieux
NT	Zone naturelle liée à des activités touristique
Nen	Zone naturelle liée à l'implantation des dispositifs de production d'énergie renouvelable
NK	Zone naturelle liée à une aire d'accueil
NZ	Zone naturelle de protection stricte (UNESCO, SPR...)
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine périphérique
UH	Zone urbaine lié aux villages et hameaux
UE	Zone urbaine à vocation équipement
UY	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UYc	Zone urbaine à vocation d'activités économiques commerciales
UYn	Zone urbaine à vocation d'activités économiques non nuisantes.

0 50 100 m